



SOMMAIRE EXÉCUTIF

En quête d'un refuge : l'itinérance et la COVID-19

Février 2021

Une note de breffage de la SRC

La Société royale du Canada a établi un groupe de travail sur la COVID-19 et lui a confié le mandat de produire à l'intention des décideurs des notes de breffage basées sur des données probantes concernant l'impact de la pandémie sur les populations vulnérables. Ce groupe de travail a été formé parce que le fardeau de la COVID-19 n'était pas partagé de manière égale entre tous les groupes de population au Canada.

Les personnes en situation d'itinérance au Canada sont particulièrement touchées en raison de leur exposition accrue à la maladie, de la vulnérabilité confèrent leur environnement et leurs comorbidités médicales, ainsi que de leur manque d'accès à des soins préventifs et à des traitements dans le contexte de la pandémie. Dans un refuge, il est difficile d'appliquer les règles de distanciation physique et d'hygiène, de se faire tester et de s'isoler. Par conséquent, des stratégies adaptées seraient requises pour protéger cette population et ceux qui la servent.

Les recommandations fournies dans la présente note de breffage ont pour but d'atténuer ou de prévenir les conséquences néfastes supplémentaires de la COVID-19 auxquelles sont exposées les personnes en situation d'itinérance. Cette note de breffage peut également s'appliquer à d'autres infections respiratoires aiguës à propagation rapide.

Pour produire cette note de breffage, une revue systématique de la littérature et un tour d'horizon des particularités régionales ont été réalisés. Dans les cas où aucune donnée probante n'était disponible, le consensus des experts fondé sur les expériences des principaux prestataires de services et des personnes en situation d'itinérance au Canada a été pris en compte.

Ces recommandations reconnaissent la nécessité de mettre en œuvre des interventions à court terme pour atténuer le risque immédiat que court cette population. Ces interventions auraient notamment comme éléments une réponse coordonnée, des mesures de précaution et un équipement de protection individuelle appropriés, la réduction de la surpopulation, le regroupement par cohortes, le dépistage, les stratégies de gestion des cas et des contacts, la gestion des éclosons, les centres d'isolement et la vaccination. Des recommandations à plus long terme sont aussi fournies pour mettre fin à l'itinérance en s'attaquant aux causes fondamentales du problème et en offrant suffisamment de logements subventionnés et accompagnés de services de soutien dans le cadre de la stratégie Logement d'abord.

Les auteurs de ce rapport estiment que l'occasion est idéale pour apporter des changements tangibles à la façon dont nous servons les personnes en situation d'itinérance et dont nous atténuons leurs vulnérabilités particulières. Cette note de breffage appelle à une concertation intersectorielle et collaborative afin de trouver des solutions ciblées qui protégeront les personnes les plus vulnérables de notre société grâce à des mesures immédiates et à une planification à long terme visant à mettre fin à l'itinérance.

Sommaire des recommandations

La réponse immédiate à la COVID-19 dans le milieu de l'itinérance

Recommandation 1.1 : Mettre en place pour les personnes en situation d'itinérance une réponse régionale à la COVID-19 efficace, coordonnée de manière centralisée, dotée de ressources adéquates, mise en œuvre localement, adaptative, basée sur des données probantes et intégrée entre les divers partenaires.

Recommandation 1.2 : Faire en sorte que les prestataires de services, le personnel des refuges et les personnes qu'ils servent soient en sécurité, informés et pris en compte dans la planification des systèmes d'aide aux personnes itinérantes.

Recommandation 1.3 : Faire participer les refuges et les partenaires d'hébergement à la planification de stratégies de diminution de la surpopulation axées sur la mise en place de logements temporaires et la distribution appropriée de services et de modèles de prestation de services là où les besoins sont les plus grands.

Recommandation 1.4 : Élaborer et mettre en œuvre un plan de prévention et d'atténuation des éclosions basé sur des données probantes pour tous les établissements et les prestataires de services qui soutiennent les personnes en situation d'itinérance.

Recommandation 1.5 : Créer des unités d'isolement pour les personnes en situation d'itinérance qui sont incapables de s'isoler pendant qu'elles attendent les résultats d'un test ainsi que pour celles qui ont reçu un diagnostic positif de COVID-19.

Recommandation 1.6 : Établir et mettre en œuvre des stratégies de dépistage, de diagnostic et de gestion des cas et des contacts qui sont basées sur des données probantes, flexibles et cohérentes.

Recommandation 1.7 : Mettre en place des soins, des services et un soutien culturellement adaptés, sensibles aux traumatismes et convenant à la grande diversité des personnes qui vivent dans le milieu de l'itinérance.

Recommandation 1.8 : Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de vaccination cohérente et pratique pour le milieu de l'itinérance.

Diminuer la prévalence de l'itinérance comme stratégie pour atténuer l'impact de la COVID-19

Recommandation 2.1 : Reconnaître que l'itinérance est un facteur de risque indépendant qui contribue à la vulnérabilité à la COVID-19.

Recommandation 2.2 : Reconnaître que les initiatives qui visent à prévenir l'itinérance constituent des éléments prioritaires d'une prévention efficace des éclosions.

Recommandation 2.3 : Tous les ordres de gouvernement devraient adopter et mettre en œuvre une stratégie globale et réaliste visant à mettre fin à l'itinérance à l'échelle nationale.

Recommandation 2.4 : Planifier et mettre en œuvre un modèle d'organisation des refuges qui soutiendrait l'approche Logement d'abord, qui préconise un transfert rapide des personnes itinérantes vers des logements subventionnés ou une stabilisation des problèmes de santé mentale et de dépendance suivie d'un transfert vers un logement avec services de soutien.

Renforcer la base de données probantes pour favoriser la prise de décisions éclairées

Recommandation 3.1 : Mettre en œuvre une stratégie de recherche rattachée à des subventions ciblées des conseils de recherche du Canada priorisant les interventions destinées à réduire la vulnérabilité des personnes en situation d'itinérance.